



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Réaction au rapport du Conseil d'Etat sur l'initiative H+H

Une mise en œuvre ambitieuse et risquée

Un dispositif hospitalier adapté aux besoins de la population pour les décennies à venir doit reposer sur un modèle garantissant sa viabilité, sa cohérence et son adaptabilité pour le bien des patient-e-s: telle est la position du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, en réaction à la publication du rapport du Conseil d'Etat sur les modalités de mise en œuvre de l'initiative H+H.

Si le rapport du Conseil d'Etat s'inscrit dans le strict respect de la volonté populaire exprimée à une courte majorité, le Conseil communal reste circonspect quant à l'adéquation de la structure proposée aux progrès de la médecine, aux ressources à disposition, tant humaines que financières, aux intérêts des patients ainsi qu'au contexte concurrentiel et réglementaire actuel et à venir qui donne, notamment, la possibilité de choisir librement son hôpital.

Paradoxalement, alors qu'il y a urgence à réformer notre système hospitalier cantonal, le calendrier très court – 4 ans – et l'engagement financier et humain à déployer pour la mise en œuvre des trois sociétés anonymes (SA) prévues pour l'exploitation des hôpitaux publics neuchâtelois constituent un risque à ne pas sous-estimer. Tandis que le climat général de ces derniers mois s'envenime à nouveau, les différentes étapes du processus de création de ces trois SA et la liquidation d'HNE devront impérativement s'opérer dans la sérénité et le respect mutuel. Cela sera d'autant plus fondamental pour la phase de répartition des missions, déterminante pour la viabilité du futur dispositif mais à l'origine des clivages ambiants.

Sur le plan financier, le Conseil communal estime que les coûts réels n'ont pas été intégralement prévus à ce jour pour la création et le fonctionnement des trois SA. En effet, une des questions principales en suspens porte sur la viabilité financière à moyen terme du nouveau dispositif hospitalier. A ce titre, la mutualisation des activités transversales pourrait constituer un levier non négligeable permettant aux trois SA de rester centrées sur leur mission première de soins.

De plus, seul le maintien des critères de certification comme centre de formation et de compétences du futur dispositif garantira au canton son attractivité pour les professionnel-le-s de la médecine comme des soins, autre dimension fondamentale tant pour la qualité et de la sécurité des prestations que pour la qualité des conditions de travail. A ce titre, nous relevons que la création d'une structure de réadaptation et de médecine palliative répondrait à ces exigences tout autant qu'à l'évolution de notre société.

Ce dispositif sera-t-il en outre compatible avec les exigences fédérales connues à ce jour et à venir? Pourra-t-il assurer aux acteurs concernés, dans un contexte sanitaire en évolution constante, les moyens de disposer des approches et technologies les plus récentes dans le domaine de la santé? Le Conseil communal exprime son inquiétude face à toutes ces incertitudes. Enfin, durant la phase transitoire qui s'annonce, le Conseil communal insiste sur le maintien des prestations actuelles, qui devront être garanties sur le plan de la sécurité et de la qualité pour le bien des patients, et par l'ensemble des acteurs impactés.

Conscient du risque de voir l'ensemble du dispositif hospitalier neuchâtelois affaibli, le Conseil communal entend dès lors défendre avec la plus grande des fermetés les intérêts publics des hôpitaux auxquels il est rattaché dans une perspective de bien commun cantonal

Neuchâtel, le 28 mars 2018

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Anne-Françoise Loup, Directrice de la santé, tél. 032 717 74 02, courriel: anne-francoise.loup@ne.ch